



Doc. 15537
22 juin 2022

Le contrôle de la communication en ligne: une menace pour le pluralisme des médias, la liberté d'information et la dignité humaine

Amendement¹ n° 2

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 1, insérer le paragraphe suivant:

«Wikileaks a en revanche constitué un modèle vertueux d'interrelation entre les utilisateurs et les intermédiaires. Il est par conséquent inacceptable que les États aient tendance à sanctionner ce modèle horizontal et démocratique de communication de l'information, au lieu de l'encourager en vue de mettre progressivement en place un mécanisme juridique complet de déclassification.»

Déposé par:

MARILOTTI Gianni, Italie, SOC
GIOVAGNOLI Gerardo, Saint-Marin, SOC
HUNKO Andrej, Allemagne, GUE
MARRA Ada, Suisse, SOC
PERILLI Gianluca, Italie, SOC
RAMPI Roberto, Italie, SOC

1. 2022 - Troisième partie de session

